



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/25

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Chauché et la communauté de communes St-Fulgent – Les Essarts

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de logements à destination des personnes âgées approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2020,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre, la commune de Chauché, la communauté de communes St Fulgent – Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements à destination des personnes âgées,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Reçu en préfecture le

Valentin JOSSE
Valentin JOSSE

Signé par Valentin JOSSE

✓ Signé et certifié par yousign

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ